

Fiche thématique 2

LA QUESTION DU CALCUL DU PRIX ET DES COÛTS DE PRODUCTION



mots-clés : autonomie ; co-production ; partage de récolte ; prix juste, équitable ; transparence

I. Ce que dit la CHARTE - les valeurs, l'horizon, le cap

➤ Le texte de la Charte

Concernant cette thématique, la Charte évoque les points suivants :

- Principe 5 : « le contrat établit un prix juste et rémunérateur prenant en compte la viabilité économique de la ferme et les conditions sociales de celles et ceux qui y travaillent »
- Engagement économique : le paysan s'engage à « déterminer en toute transparence avec les amapiennes un prix forfaitaire stable, garanti et équitable sur la durée du contrat »

➤ Le chemin vers ce texte

Rien sur ce point.

➤ Une interprétation de ce texte

Le prix du panier est une question très importante dans la vie de l'AMAP, et la manière de l'aborder (le simple fait d'accepter de discuter ouvertement de cette question) permet aux amapiens et producteurs de mieux percevoir à quel niveau le prix est réciproquement juste.

Il existe plusieurs modalités de calcul du prix du panier, les deux principales étant l'indexation sur le coût de revient (qui prend le mieux en compte les spécificités (et donc les charges) de chaque exploitation) et l'indexation sur les prix pratiqués par les autres producteurs locaux (qui ne reflète pas les situations individuelles et induit parfois des distorsions de prix).

Il n'y a pas de système idéal, chaque partenariat est unique, il appartient donc aux deux parties de mener cet exercice délicat afin de se mettre d'accord sur les modalités de détermination de ce prix et de répondre à la double question de l'équité : le revenu est-il juste pour le producteur et équitable pour les consommateurs ?

II. Les BONNES QUESTIONS à se poser - *Nous, dans nos partenariats ;*

➤ AVANT DE COMMENCER

- De manière subjective et spontanée, quelle évaluation feriez-vous des pratiques de votre partenariat concernant le sujet de cette fiche ? (critères à votre choix)

➤ PRIX JUSTE et REMUNERATEUR POUR LE PAYSAN :

- Selon vous, le partenariat AMAP permet-il au paysan d'avoir un revenu juste ?
Si non, pour quelle raison ?
 - coûts de productions trop élevés
 - nombre de contrats en AMAP insuffisants
 - prix de panier trop faible
 - autres. Précisez :
- D'après vos informations, le calcul du prix du panier prend-il en compte :
 - Le revenu du paysan
 - les charges courantes (eau, électricité, gazole)
 - le transport
 - les charges salariales / saisonniers
 - l'entretien du matériel
 - les semences
 - l'investissement
 - le remboursement des emprunts
 - le foncier
 - les charges fiscales
 - les assurances
 - la cotisation à différents réseaux
 - autre :
- Selon vous, le partenariat AMAP permet-il au paysan de dégager une marge suffisante afin de :
 - rémunérer son travail ?
 - rémunérer le travail des autres actifs de la ferme (saliés) ?
 - assurer l'autofinancement de la ferme ?
 - limiter son endettement et/ou sa dépendance aux aides européennes ?
 - assurer le maintien de la ferme dans le temps voire sa transmission ?

➤ TRANSPARENCE :

La transparence est un élément fondamental de la pérennité du partenariat en AMAP car elle permet l'instauration de la confiance entre le producteur et ses consommateurs et a ainsi un impact positif sur les potentialités d'avenir de l'association. La fixation du prix du panier est l'un des domaines principaux où peut se manifester cette transparence.

- Le paysan vend-il en totalité sa production en AMAP ?
Si non, quelles autres formes de commercialisation ? et quel mode de répartition entre la production AMAP et le reste de la production ?
- Comment se passe l'établissement du prix du panier ?
Décision unilatérale du paysan ? Après consultation des opinions du groupe ? De manière concertée ? Après échange approfondi autour du « revenu juste » ?
- Le paysan est-il à l'aise avec une transparence dans la comptabilité de l'exploitation ?
Si oui, de quelle manière ?
Si non, pourquoi : difficultés en matière de comptabilité ; etc.
- La fixation du prix du panier va-t-elle de pair avec des éléments d'information sur les modalités de calcul du prix ?
Si oui, quelles sont ces éléments d'information ?
Si non, pourquoi ?

➤ PRIX ÉQUITABLE POUR LES AMAPIENS :

- Selon vous, le partenariat AMAP permet-il aux amapiens d'avoir un prix équitable ?
Si non, pour quelle raison ?
 - coûts de productions trop élevés
 - nombre de contrats en AMAP insuffisants
 - prix de panier trop élevé
 - autres. Précisez :
- Menez-vous un travail de sensibilisation sur le prix réel du panier auprès de vos amapiens ?
Si oui, sous quelle forme (explications pédagogiques, comparatifs avec d'autres circuits...)?
Si non, pourquoi ?
- Dans votre partenariat, avez-vous le sentiment d'une forte prégnance du réflexe consummériste du prix le plus bas ? et/ou Avez-vous des échanges (en groupe et/ou avec le paysan) autour de ce que serait un « revenu juste » pour le paysan ?
Préciser.
- Avez-vous mis en place un dispositif particulier de « paniers solidaires » ?
Si oui, en quoi consiste-t-il ?
 - constitution d'une cagnotte pour diminuer le prix de certains paniers pour quelques amapiens
 - partenariat avec une association caritative
 - autre. Précisez.
Si non, pourquoi ?

➤ POUR FINIR :

- Maintenant les échanges passés, refaites l'exercice d'évaluer les pratiques de votre partenariat concernant le sujet de cette fiche ; notez-vous une différence par rapport à votre première réponse ?

III. A RETENIR - Les PRATIQUES ayant émergé de l'échange

	<u>Déjà existants / utilisés dans mon partenariat</u>	<u>A retenir, à développer</u>
<u>BONNES PRATIQUES</u>		
<u>ECUEILS RENCONTRÉS, POINTS DE VIGILANCE</u>		
<u>OUTILS D'AIDE AU SEIN DU RESEAU AMAP IDF</u>		
<u>DECISIONS D'ENGAGEMENT, PROCHAIN PETIT PAS</u>		